

Luxembourg, le

Madame la Ministre  
de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Luxembourg

Personne en charge du dossier: Adisa Karahasanovic ☎ 247 - 82952
--

Réf.: 2012 - 2013 / 2669 - 01

**Objet:** *Question parlementaire n° 2669 du 17 avril 2013  
de Monsieur le Député Ben Fayot.*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la question parlementaire en annexe, concernant l'adaptation du calendrier des vacances et congés scolaires.

Je vous saurais gré de me faire parvenir votre réponse en temps utile pour en permettre la transmission à la Chambre des Députés, aux fins de publication au compte rendu dans le délai d'un mois imparti par l'article 80 de son Règlement, c'est-à-dire au plus tard le 17 mai 2013.

**La réponse, qui doit figurer sur une feuille séparée de la lettre de transmission, est à adresser directement à la Ministre aux Relations avec le Parlement, à l'enseigne du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, qui la continuera au Président de la Chambre des Députés.**

Afin de faciliter les travaux de confection du compte rendu de la Chambre, **la réponse doit également parvenir au Service Central de Législation sous forme électronique ([questionparlementaire@scl.etat.lu](mailto:questionparlementaire@scl.etat.lu)).**

Je me permets de rappeler que l'article 80 (5) du Règlement de la Chambre des Députés dispose qu'à défaut de réponse du Ministre à une question dans le délai d'un mois, cette question pourra être posée oralement par le Député concerné lors d'une prochaine séance publique de la Chambre.

Si le délai d'un mois préindiqué vous semble trop court et si vous ne vous voyez pas en mesure de fournir votre réponse dans le délai prescrit, l'article 80 (3) vous donne la possibilité d'en informer le Président de la Chambre, par mon intermédiaire, tout en indiquant les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut alors accorder un délai supplémentaire.

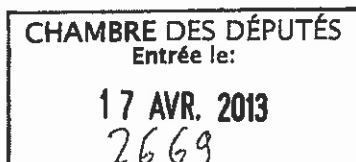
Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Daniel Andrich  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>re</sup> classe



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 17 avril 2013

Monsieur le Président,

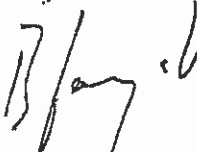
J'ai l'honneur de poser la question suivante à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Le 8 mars 2013, un projet de règlement grand-ducal, fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les trois années scolaires à venir, a été adopté par le Conseil de Gouvernement et soumis au Conseil d'Etat pour avis.

D'après ce projet, pour tenir compte de la date avancée des élections européennes et nationales en 2014, le congé de la Pentecôte commencera le samedi 7 juin 2014 et se terminera le dimanche 15 juin 2014, alors que le calendrier antérieur fixait ce congé du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin.

A la suite de cette modification, Madame la Ministre peut-elle expliquer comment sera organisé l'examen de fin d'études secondaires en 2014 ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

  
Ben Fayot  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 14 mai 2013

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 2669 de Monsieur le Député Ben Fayot**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Fayot.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle



Luxembourg, le 14 mai 2013

Monsieur le Président de la  
Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire N° 2669 du Député Ben Fayot**

Suite à la fixation de la date des élections européennes et nationales, le MENFP a décidé, dans l'intérêt des élèves, de reporter la date du congé de Pentecôte et de modifier ainsi le calendrier des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires comme suit :

- Les cours en classe de 1<sup>re</sup> et 13<sup>e</sup> se termineront le vendredi, 9 mai 2014.
- La première partie des épreuves écrites aura lieu la semaine qui suit, à savoir du mardi 13 au vendredi 16 mai 2014.
- La semaine du 19 au 23 mai 2014 sera réservée aux épreuves orales.
- La deuxième partie des épreuves écrites aura lieu les 26, 27, 28 et 30 mai 2014, repêchage inclus, le 29 mai étant férié (Ascension).
- Les épreuves orales restantes auront lieu du 2 au 6 juin, et du 16 au 19 juin, après le congé de Pentecôte qui est fixé du 7 au 15 juin 2014.

Les résultats pourront ainsi être affichés le 30 juin 2014.

Mady Delvaux-Stehres  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle